

de quiconque sera trouvé coupable de cette offense.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu s'est élevé de beaucoup et a produit de quoi faire face non seulement aux dépenses ordinaires, mais aussi, dans une large mesure, aux déboursés imputables sur le capital.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront déposées devant vous prochainement.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Mes ministres ayant reçu une requête à eux adressée conjointement par les gouvernements des différentes provinces et demandant l'augmentation des subventions accordées aux provinces, il s'est tenu récemment une conférence où les raisons favorables à l'octroi d'une aide supplémentaire ont été exposées et discutées à fond. Un projet de résolutions basées sur les conclusions auxquelles mon gouvernement en est arrivé, sera soumis à votre considération.

On va déposer devant vous des bills ayant pour objet de modifier les actes relatifs aux élections, l'acte des postes, l'acte des terres fédérales, un bill ayant pour objet de rendre plus efficaces le contrôle et l'inspection des conserves alimentaires canadiennes, des viandes et du poisson, un bill concernant la vente et la fabrication des remèdes brevetés ; et aussi un bill ayant pour objet d'améliorer la loi relative aux jeunes délinquants.

On s'attend que le rapport de la commission chargée de faire enquête au sujet des opérations des compagnies d'assurance va être bientôt prêt ; quand il le sera, on le déposera sur le bureau de la Chambre.

Aux sujets que j'ai mentionnés vous allez accorder, je l'espère, votre plus sérieuse attention, et les mesures qui vont être soumises à votre approbation contribueront, je l'espère aussi, à assurer le bien-être et le bon gouvernement de notre beau Dominion.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Prière.

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat) présente un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill est lu une première fois.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 8 heures du soir.

SENAT.

Séance du lundi, 26 novembre 1906.

Présidence de l'honorable Raoul Dandurand.

La séance s'ajourne à huit heures du soir.

Prière et affaires courantes.

ERREURS DANS LE PROCES-VERBAL.

L'honorable M. LANDRY : Avant que l'ordre des travaux soit appelé, je désire appeler l'attention sur une irrégularité commise à la fin de la dernière session. Le journal de la Chambre ne mentionne pas une motion que j'ai faite, le 10 juillet, et dans laquelle je demandais qu'une humble adresse fût présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour la prier de bien vouloir faire déposer devant cette Chambre une copie de la plainte portée contre le lieutenant-colonel Bélanger, etc. La motion fut adoptée, comme le constate le rapport des débats ; mais je ne puis trouver cette même constatation dans le journal de la Chambre ou le procès-verbal de la séance. Je prie l'honorable secrétaire d'Etat de bien vouloir considérer cette motion comme ayant été dûment adoptée—vu qu'elle l'a été réellement—et de voir à ce que le rapport demandé soit déposé devant nous au cours de la présente session. J'appelle aussi l'attention de l'honorable secrétaire d'Etat sur une motion que j'ai faite le 10 juillet 1906, et dans laquelle je demande qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général relativement à la correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada au sujet du costume qui doit être porté par les conseillers privés dans les occasions de gala. Je crois que le conseil exécutif a rendu un arrêt à ce sujet, et je demande à l'honorable secrétaire d'Etat de bien vouloir nous communiquer une copie de cet arrêt. La motion faite à ce sujet, lors de la dernière session, devrait être comprise dans ce sens. Je voudrais qu'elle comprît tout arrêt du conseil rendu sur ce sujet sans qu'il soit nécessaire, à cette session-ci, de l'amender à cet effet, et qu'elle fût considérée simplement comme ayant été dûment adoptée.

L'honorable M. SCOTT : Je ne sache pas que le conseil ait rendu un arrêt quelconque sur ce sujet. La question des costumes de gala n'est pas un sujet auquel je me suis